

# Communiqué de presse

## Vigilances météorologique et crues dans le sud de la Haute-Garonne – Point de situation

Toulouse, le  
28 juin 2013  
n°23  
à 17h30

- **Soutien aux populations**

Pour toutes informations pratiques, les sinistrés des inondations peuvent consulter une fiche pratique intitulée « L'assurance des catastrophes naturelles » sur le site <http://www.ffsa.fr> et plus particulièrement la page [http://www.ffsa.fr/sites/jcms/c\\_50639/fr/assurance-des-catastrophes-naturelles?cc=c\\_51675](http://www.ffsa.fr/sites/jcms/c_50639/fr/assurance-des-catastrophes-naturelles?cc=c_51675)

Les représentants du Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance (C.D.I.A.) de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) tiendront une première réunion d'information pratique à destination des sinistrés des inondations à la salle des fêtes de Saint-Béat, le 2 juillet de 14h à 17h.

8 psychologues sont présents sur le secteur des inondations. Depuis le jeudi 20 juin, la cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) est intervenue au bénéfice de 13 communes pour 400 personnes (particuliers et professionnels, adultes et enfants).

Le N° d'appel de la CUMP sera à partir du lundi 1<sup>er</sup> juillet le : 06.27.44.37.18

**Toute personne souhaitant se porter volontaire pour aider les communes sinistrées, peut contacter le 05 61 79 00 26 à compter du 1<sup>er</sup> juillet ; pour les dons, à compter du 1<sup>er</sup> juillet les personnes peuvent s'adresser à l'AMF 31 au 05 34 45 55 20.**

- **Activités nautiques**

Afin de garantir la sécurité des pratiquants, certaines activités nautiques sont interdites de manière temporaire :

- l'activité de canyoning dans toute la vallée du Lys et de la Neste d'Oô ;
- le canoë-kayak, le raft, la nage en eaux vives sur la Pique jusqu'à la confluence avec la Garonne ;
- le canoë-kayak, le raft, la nage en eaux vives sont limités à une pratique encadrée par une personne diplômée sur le tronçon situé de la frontière avec l'Espagne jusqu'à l'entrée du plan d'eau de Cazères (pont de la RD 62)

- **Routes :**

La RN125 est interdite à la circulation pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, depuis le carrefour giratoire nord de la commune de Saint-Béat, jusqu'à la frontière espagnole, sauf riverains et secours. Les transports scolaires et transports publics de voyageurs ne sont pas concernés par cette restriction.

Une circulation alternée par feux tricolores est mise en place au carrefour giratoire du Sériail (communes de Fos-Melles).

La vitesse à l'approche du pont du Roy à la frontière espagnole est limitée à 50km/h dans le sens France-Espagne.

La RN125 est interdite à la circulation pour tous les véhicules d'un P.T.A.C. supérieur à 3,5 tonnes, à l'exception des moyens de secours, des transports scolaires et publics de voyageurs, des transports de marchandises **et d'animaux vivants** pour la desserte locale, dans les deux sens de circulation, du carrefour avec la RD825 sur la commune de Labroquère jusqu'au carrefour avec la RD825A sur la commune de Chaum. L'itinéraire privilégié de substitution est la RD825.

La circulation est interdite à tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, sur les routes départementales suivantes :

- RD 125, accès Hospice de France, vallée du Lys et Superbagnères fermée en raison d'une coulée de boue ;
- RD 76, sur la commune de Oô (accès granges d'Astau) ;
- RD 33B, sur la commune de Galié (chaussée emportée par la crue) ;

**Contacts Presse**

Sophie LESAFFRE  
☎ 0534453831

Virginie AVIZOU  
☎ 0534453617

1, place Saint-Étienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9  
☎ 05.34.45.34.45

- RD 46, accès à Superbagnères fermé ;
- RD 33D, coupée avant Barbazan ainsi qu'au pont qui sépare Loure Barousse de Barbazan ;
- RD 27, impraticable sur 500 m sur la commune de Salles-et-Pratviel ;
- RD 27 interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes entre l'entrée de Montauban de Luchon et l'entrée de Saint-Mamet.

La circulation est interdite à certains véhicules, dans les deux sens de circulation, sur les routes départementales suivantes :

- RD 618A, interdite entre Saint Mamet et la frontière espagnole, aux PL > à 3,5T;
- RD 44 (col de Menté), circulation restreinte aux seuls riverains et aux transports scolaires à destination du collège de Saint-Béat. Descente vers St-Béat interdite.

Pour toutes informations sur les restrictions en cours sur le réseau routier, vous pouvez consulter le site internet bison futé :

<http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr/> (onglet Situation sur RN125 et autres RD impactées par les inondations.) ou contacter le 0 800 100 200 (appel gratuit).

Pour toute information sur le réseau de la direction des Routes du Sud-Ouest consulter le site internet :

<http://www.dir.sud-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

Pour toute information sur le réseau du Conseil général de la Haute-Garonne consulter le site internet :

<http://www.haute-garonne.fr/>

- **SNCF :**

La circulation ferroviaire est bloquée entre Montréjeau et Luchon jusqu'à nouvel ordre.

Dans l'attente du rétablissement, des bus de substitution sont mis en place en empruntant la RD825.

- **Education Nationale :**

Cité scolaire de Bagnères de Luchon (collège, lycée et lycée professionnel) : réouverture en septembre, compte tenu des dommages importants.

- **Nettoyage et remise en état :**

Le nettoyage s'est poursuivi aujourd'hui dans tous les secteurs grâce à la mise à disposition importante de matériel et de moyens humains par les collectivités locales et l'association des maires de France de la Haute-Garonne.